

# CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2012

**Présents :** MM LENOIR, ALIBERT, MAYOL, GOULLIEUX, AMBROSIONI, VACHON, DELNESTE, DELETTRE, HERBELIN  
MMES VAN ROY, GIES, DIEUDONNÉ, KONCZEWSKI, LORCH

**Absents excusés :** M. MARTIN,

**Procuration :** Monsieur MARTIN à Madame VAN ROY

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur DELETTRE

**Date de la convocation :** 28 février 2012

**Le Conseil Municipal précédent est approuvé.**

---

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - AFFECTATION DU RESULTAT

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2011, en accord avec le compte de gestion 2011 du Receveur Percepteur de Dijon Banlieue.

- Approuve le Compte administratif 2011
- Décide le report de l'excédent d'investissement 2011 au compte 001 : solde d'exécution d'investissement reporté pour 183 338.61 €
- Restes à réaliser 98 828.00 €
- Décide la répartition de l'Excédent de fonctionnement 2011 de 305 927.01 € comme suit :
  - \* Au compte 1068 : « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 200 000 €
  - \* Au compte 002 : « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 105 927.01 €

---

## VOTE DU COMPTE de GESTION 2011

---

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2011 du Receveur Percepteur de Dijon Banlieue.

---

## VOTE DES TAXES LOCALES 2011

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les taux des taxes locales de l'année 2012 nécessaires à l'équilibre du Budget Primitif 2012 soit :

- 
- - Taxe d'habitation 3,67 %
- - Taxe foncière (bâti) 10,51 %
- - Taxe foncière (non bâti) 28,82 %
- 

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Adopte les taux à l'unanimité.

---

## ACHAT DE MATERIEL

---

Le Conseil Municipal décide les achats suivants :

- - Achat d'un ordinateur pour l'Ecole Elémentaire pour la somme de 550 euros HT
- - Achat d'un échafaudage pour la somme de 739 euros HT
- - Achat d'un gyro broyeur pour la somme de 2 700 euros HT

Ces dépenses seront inscrites au budget à un compte d'investissement.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

SAINT JULIEN - BP 2012

<b>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>			
		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
		<b>DEPENSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	648961.01	543 034.00
			+++
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		105 927.01
			=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		648961.01	648961.01
		<b>INVESTISSEMENT</b>	
		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris compte 1068)	500 853.62	414 343.01
			+++
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	96 828.00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		183 338.61
			=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		597 681.62	597 681.62
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		1 246 642.63	1 246 642.63

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
— Adopte le budget à l'unanimité

---

## TIRAGE AU SORT DES JURES D ASSISES

---

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises.

Sont désignés :

- - Monsieur JOYANDET Philippe Jean, domicilié 9 rue du Pâtis de Bey.
- - Madame OLLIN Isabelle Dominique Véronique, domiciliée 25 rue des Louvières.
- - Monsieur CORNUÉ Francis, domicilié 33 rue Comblanchet.

---

## CESSION DE VOIRIE

---

Pour faire suite au protocole d'accord entre la commune de ST-JULIEN et MM THELONGEON-GARREAU-ADJAL et afin de régulariser l'acte de cession de la voirie « VOIE CHAMP GRAND DIDIER » au profit de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- - Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession de la voirie «Voie Champ Grand Didier » pour l'euro symbolique.
- - Charge Maître DEBORDES, Notaire d'établir les actes nécessaires.

---

## ECHANGE PARCELLES TERRAIN COMMUNAL

---

Suite à la remarque du contrôleur du cadastre, et après entrevue avec Monsieur NICOLARDOT, la commune après délibération du Conseil Municipal :

- - Accepte de céder la parcelle AB 439 de 1m<sup>2</sup> à Monsieur NICOLARDOT en échange de la parcelle AB 438 de 4 m<sup>2</sup>
- - Dit que les frais seront partagés
- - Charge Maître BRUCHON Thomas, Notaire d'établir les actes nécessaires.

---

## ELAGAGE

---

Monsieur le Maire présente un courrier du Conseil Général qui stipule que celui-ci ne fait plus le rasage des forêts communales en même temps que les accotements le long des routes le long des routes départementales. Regrettant cette situation qui engendre des dépenses nouvelles, le Conseil Municipal décide de faire faire cette opération le long du Bois des Ruses par l'entreprise ROUSSEL pour un montant de 1000 euros H.T.

Le Maire

Michel LENOIR